

sur le continent nord-américain depuis les airs, la terre et la mer s'est grandement accentuée, et comporte l'utilisation possible d'armes de destruction massive déployées par des moyens non conventionnels, par des terroristes ou d'autres vecteurs.

Nos deux gouvernements ont pris des mesures nationales pour réévaluer et améliorer l'état de préparation de leurs systèmes de défense aérienne, terrestre et maritime respectifs. En outre, ils ont recensé d'autres moyens qui nous permettraient d'unir nos efforts pour protéger nos citoyens et pour renforcer la sécurité de l'Amérique du Nord dans son ensemble, tout en respectant les intérêts et la souveraineté nationaux de chacun.

Par suite de ces développements, j'ai l'honneur de proposer ce qui suit :

Nos deux gouvernements réaffirment l'importance d'une coopération soutenue entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de la défense aérospatiale en Amérique du Nord, par le biais de la participation au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

Les deux gouvernements affirment les mérites de l'élargissement des arrangements binationaux de défense :

- 1) afin de prévenir ou d'atténuer les menaces ou les attaques terroristes ou autres au Canada ou aux États-Unis;